

Communiqué de presse
15 juin 2023

La Préfecture de la Mayenne, la Ville de Laval et les collectivités du département se mobilisent pour faciliter l'obtention de cartes d'identité et de passeports.

*Face aux délais importants de prise de rendez-vous pour demander un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), l'État a lancé en mai 2022 un « **Plan urgence titres** ». La Préfecture de la Mayenne a pris plusieurs mesures en étroite collaboration avec les communes du département et l'association des maires de la Mayenne (AMF53).*

Au-delà de l'augmentation de l'offre de service proposée par les communes déjà équipées de guichets « Cartes nationales d'identité / Passeports », deux autres actions importantes sont actuellement mises en œuvre en Mayenne : L'installation à Laval d'un centre temporaire de délivrance de titres d'identité et le déploiement de 20 nouveaux guichets sur l'ensemble du département.

Création d'un centre temporaire de délivrance de titres d'identité en partenariat avec la Ville de Laval

La Ville de Laval met en place un **centre temporaire de délivrance de titres d'identité** au 1^{er} étage du centre administratif municipal pendant les quatre prochains mois. Cette opération conduite à l'initiative de l'État permettra, en partenariat avec la Préfecture de la Mayenne, de réduire les délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous.

Afin d'augmenter ses capacités d'accueil, la Ville a procédé, en lien avec Pôle Emploi, la Mission locale, Cap Emploi et Laval Agglomération, au recrutement de 16 agents. Depuis le 12 juin, 7 personnes sont formées par les agents municipaux de l'état civil et l'effectif sera complété de 9 autres agents le 19 juin prochain. L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a fourni à la commune le matériel nécessaire pour équiper 10 guichets en supplément des 5 préexistants.

Dès ce jeudi 15 juin, il est possible de s'inscrire en ligne sur les nouveaux créneaux qui seront proposés sur place à partir de lundi 19 juin 10h.

Aux côtés des agents titulaires, assurant déjà 250 rendez-vous hebdomadaires, une vingtaine de personnes sera mobilisée pour assurer le fonctionnement du centre qui permettra de doubler le nombre de créneaux, avec montée en charge progressive.

Actuellement, la Ville accuse un nombre conséquent de rendez-vous non honorés, en moyenne 30 par semaine. Dans un objectif d'efficacité du dispositif, il est donc demandé aux usagers d'annuler leur rendez-vous s'ils ne peuvent s'y rendre afin que de nouveaux créneaux se libèrent et recommandé aux usagers qui souhaitent prendre rendez-vous de se connecter régulièrement sur la plateforme communale pour voir les disponibilités mises à jour.

Centre administratif municipal :
Place du 11 Novembre - 02 43 49 43 00
Lundi : 9h - 12h et 13h30 – 17h30
Du mardi au vendredi : 8h – 17h30
Samedi : 8h – 13h

Déploiement de 20 nouveaux guichets sur l'ensemble du département

L'action conjointe de la Préfecture de la Mayenne, des communes et l'association des maires de la Mayenne (AMF53) a permis de doter 20 nouvelles communes en équipements nécessaires au dépôt des demandes de carte nationale d'identité et de passeport.

Ces 20 nouvelles communes s'ajoutent aux 14 pré-équipées, portant à 34 le nombre de communes du département où les usagers ont la possibilité de prendre rendez-vous pour déposer une demande de titre d'identité. **Le déploiement de nouveaux guichets en Mayenne – offrant davantage de rendez-vous au public et diminuant ainsi les actuels délais d'attente – a d'ores et déjà permis une réduction du délai moyen pour obtenir un rendez-vous, qui est passé de 140 jours en février 2023 à 84 jours cette semaine.**

Liste des 20 communes nouvellement* en mesure de recevoir les demandes de titres :

- Ambrières-les-Vallées
- Andouillé
- Champéon
- Champgenéteux
- Commer
- Cossé-le-Vivien
- Entrammes
- Fougerolles-du-Plessis
- Javron-les-Chapelles
- Landivy
- Le Horps
- Martigné-sur-Mayenne
- Montsûrs
- Renazé
- Saint-Denis-d'Anjou
- Saint-Georges-Buttavent
- Saint-Mars-sur-la-Futaie
- Saint-Ouën-des-Toits
- Saint-Pierre-la-Cour
- Vimartin-sur-Orthe

* Il est nécessaire de prendre directement attache avec les mairies pour connaître les dates à compter desquelles elles reçoivent en rendez-vous.

Conseils

1. Avant de prendre rendez-vous pour déposer son dossier : constituer sa pré-demande en ligne

La pré-demande se fait en ligne sur le site de l'ANTS.

Réaliser une pré-demande est impératif et permet de réduire les délais pour la réalisation d'un titre d'identité :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> / <https://moncompte.ants.gouv.fr/>

Afin de répondre aux questions et difficultés pour compléter cette pré-demande en ligne, un conseiller numérique est disponible à Laval pour accompagner les usagers au 02 53 74 12 42. Ils peuvent également se rapprocher des [17 France services réparties sur l'ensemble du département](#).

2. Prendre rendez-vous pour déposer sa demande en mairie

Une fois la pré-demande effectuée, il est indiqué de prendre rendez-vous dans la mairie habilitée de son choix en la contactant directement.

Il est possible de géolocaliser la mairie habilitée la plus proche de soi sur le site de l'ANTS :

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>